

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 07 FEVRIER 2020 à 19H00 au Pôle ENR à CERNAY

Sur 48 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

Point Numéro	Membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations
1	48	28	16
2A	48	28	16
3A	48	28	16
3B	48	28	16
3C	48	28	16
3D	48	28	16
4A	48	28	16
5A	48	28	16

Convocation légale adressée par envoi dématérialisé en date du jeudi 30 janvier 2020.

Etaient présents :

Mesdames GROSS, STUCKER, OSWALD, WIPF, BOSSERT, GOETSCHY, REIFF-LEVETT, AGNEL, DIET, HANS.

Messieurs HORNY, TSCHAKERT, MICHEL, KOLB, MANSUY, SORDI, HAMMALI, CORBELLI, KIPPELEN R., KIPPELEN C., LEHMANN, ROGER, LUTTRINGER, BILGER, WELTERLEN, GERBER, SCHELLENBERGER, PETITJEAN.

Ont donné procuration :

M. Maurice LEMBLE	à	Mme Francine GROSS
M. Pascal FERRARI	à	M. Jean-Marie MICHEL
M. Alain BOHRER	à	Mme Catherine OSWALD
M. Guillaume GERMAIN	à	M. Giovanni CORBELLI
Mme Claudine MUNSCH	à	M. Michel SORDI
M. Thierry BILAY	à	Mme Nicole WIPF
M. Dominique STEIGER	à	Mme Josiane BOSSERT
M. Christophe MEYER	à	Mme REIFF-LEVETT
M. Gilbert STOECKEL	à	M. François TSCHAKERT
M. Guy STAEDLIN	à	M. François HORNY
Mme Yvonne STROZIK	à	M. Joël MANSUY
M. Alain GOEPFERT	à	M. René KIPPELEN
Mme Geneviève CANDAU	à	M. Jean-Paul WELTERLEN
M. Daniel NEFF	à	M. René GERBER
M. Raymond HAFFNER	à	M. Marc ROGER
Mme Stéphanie BLASER	à	M. Raphaël SCHELLENBERGER

Etaient excusés :

Madame GUGNON Estelle
Messieurs BOHLI, SCHNEBELEN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner à cette fonction Monsieur Fabien LARMENIER, Directeur Général des Services. Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

POINT N° 1 : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 14 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 – FINANCES

2A) Orientations budgétaires 2020

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

Résumé

Il appartient au Conseil de Communauté de débattre des orientations budgétaires 2020 dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget de l'exercice.

La séance budgétaire est programmée samedi 29 février 2020.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 27 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte** du rapport d'orientations budgétaires 2020 de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, *tel qu'annexé* ;
 - **note** que ses conclusions serviront de cadre à l'élaboration du projet de budget 2020.
-

POINT N° 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

3A) ZAE Europe de Cernay : vente d'un terrain à la société EAC MADER SA

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Vice-Président en charge du développement économique.

Résumé

La société STP MADER, implantée à Cernay, est spécialisée dans le BTP. Monsieur J.M. KORNACKER, Président Directeur Général souhaite acquérir, pour les besoins de la société, un terrain de 10 600 m² situé dans la ZI Europe à Cernay, afin de développer le traitement de matériaux argileux inertes et de les réutiliser en matériaux de remblais pour la réalisation de plateformes.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 13 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la cession de la parcelle cadastrée section 64 n° 139/56, d'une superficie de 10 600 m², située dans la ZI Europe à Cernay, au prix de 25 € HT/m², soit compte-tenu de la surface vendue, un montant de 265.000 € HT (318.000 € TTC), ceci au profit de la société EAC MADER SA ;
- **précise** que les frais liés à l'établissement de l'acte de vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- **approuve** le reversement du montant de cette cession à la Ville de Cernay, à savoir 265.000 € HT, après la vente effective du terrain.

3B) Mandat à la société EAC MADER SA pour déposer une demande d'autorisation de défrichement

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Vice-Président en charge du Développement Economique.

Résumé

La Communauté de Communes de Thann-Cernay projette de céder la parcelle section 64 n° 139/56, située dans la ZI Europe à Cernay, au profit de la Société EAC MADER SA de Cernay. Afin de préparer son implantation, des travaux de défrichement sont nécessaires. Dès lors, il convient de permettre, dès à présent, à cette société de déposer une demande d'autorisation de défrichement de cette parcelle, en qualité de mandataire.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 13 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **mandate** la Société EAC MADER SA pour demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de défrichement, au nom de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, pour le terrain mentionné ci-dessus ;
- **précise** que les éventuels travaux de défrichement et les éventuelles mesures compensatoires seront exclusivement à la charge de la société ;
- **autorise** le Président ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

3C) Renouveaulement de l'opération de soutien au classement des hébergeurs touristiques

Rapport présenté par **Monsieur Joël Mansuy**, Vice-président en charge du Développement Touristique.

Résumé

Il est proposé de reconduire de manière identique le dispositif d'aide au classement des hébergeurs touristiques pour l'année 2020 et d'autoriser le Bureau à voter directement l'attribution des subventions.

DECISION

Vu les délibérations du Conseil de Communauté du 29 septembre 2018 et du 21 septembre 2019,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 13 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement de l'opération de soutien au classement des hébergeurs touristiques dans des conditions identiques à l'année précédente ;
- **donne délégation** au Bureau pour la validation des demandes de subvention ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document de versement des aides de la part de la CCTC aux hébergeurs dans les conditions indiquées dans la présente délibération ainsi que dans le dossier de demande d'aide, après vérification des justificatifs nécessaires.

3D) Convention de groupement de commandes – station de trail et de marche nordique

Rapport présenté par **Monsieur Joël Mansuy**, Vice-président en charge du Développement Touristique

Résumé

Afin de mener à bien le projet de station de trail et de marche nordique des Hautes Vosges d'Alsace, il est proposé à la Communauté de Communes de Thann-Cernay d'adhérer en tant que coordonnateur à un groupement de commandes et de signer la convention constitutive correspondante.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 27 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes de Thann-Cernay au groupement de commandes décrit ci-dessus ;
- **désigne** la Communauté de Communes de Thann-Cernay en qualité de collectivité coordinatrice du groupement ;

- **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la convention décrite ci-dessus, ses avenants éventuels et tout document afférent à cette affaire.

POINT N° 4 – AFFAIRES CULTURELLES

4A) Médiathèques de Thann-Cernay : renouvellement du logiciel de gestion documentaire et de l'interface gestion site internet et demande de concours particulier pour les bibliothèques (1^{ère} fraction) au titre de la DGD

Rapport présenté par **Monsieur Roland PETITJEAN**, Vice-président en charge des Affaires Culturelles.

Résumé

La base de données informatique actuellement gérée par le logiciel Paprika ne correspondant plus aux attentes professionnelles des équipes des médiathèques ainsi qu'aux besoins des usagers. Il est nécessaire pour les médiathèques de renouveler leur outil informatique de gestion documentaire ainsi que l'interface de gestion du site internet.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 13 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la proposition de renouvellement de l'outil informatique de gestion des médiathèques ;
- **approuve** le dépôt de la demande de concours particulier pour les bibliothèque au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès des services de l'Etat ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POINT N° 5 – EAU-ASSAINISSEMENT, ECLAIRAGE PUBLIC, SERVICE TECHNIQUE

5A) Acquisition d'une parcelle liée au remplacement du réseau d'eau potable à Bourbach-le-Bas

Rapport présenté par **Monsieur Giovanni CORBELLI**, Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine.

Résumé

La Communauté de Communes de Thann-Cernay réalise des travaux situés rue de l'Oberhof à Bourbach-le-Bas. Ces travaux portent notamment sur le remplacement du réseau d'eau potable dans cette rue qui nécessitera l'acquisition d'une parcelle privée.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 13 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition de la parcelle section 1 n° 466/236, d'une contenance de 9 m², située sur le ban communal de Bourbach-le-Bas, pour un montant de 315 €, telle qu'exposée ci-dessus ;
- **habilite** le Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine, à signer l'acte administratif ainsi que toutes pièces relatives à cette acquisition ;
- **charge** le Président à recevoir et à authentifier l'acte administratif ;
- **requiert** l'inscription au Livre Foncier au nom de la Communauté de Communes de Thann-Cernay de ce bien acquis.

POINT N° 6 – DIVERS

6A) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil de Communauté

Il s'agit des décisions du Président et du Bureau suivantes prises depuis la dernière séance du Conseil de Communauté.

Décisions du Président :

N°	Libellé
28-2019 du 06.12.2019	Il a été décidé de retenir l'offre de la société GEOLOCAL d'un montant de 8 530,00 € HT (10 236,00 € TTC) pour la géolocalisation de réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public sur la RN 66 à Vieux-Thann.
29-2019 du 16.12.2019	Il a été décidé de passer un avenant n° 1 au contrat avec la société SUEZ Eau France pour la location du bâtiment situé dans la zone industrielle de Vieux-Thann au 17 rue de Guy de Place.
30-2019 du 16.12.2019	Il a été décidé de mettre à disposition, à titre gracieux à l'entreprise Nord Réducteurs, deux terrains situés dans la zone industrielle de Vieux-Thann pour l'année 2020.
31-2019 du 16.12.2019	Il a été décidé de mettre à disposition de l'Association Moto-Club du Vieil Armand d'un terrain appartenant à la CCTC sur le ban communal de Cernay à compter du 01/01/2020 jusqu'au 06/05/2022.
32-2019 du 18.12.2019	Il a été décidé de retenir l'offre de la société ALPHA PROCESS d'un montant de 20.000 € HT (24.000 € TTC) pour la maîtrise d'œuvre relative à la démolition de la piscine de Cernay.
33-2019 du 23.12.2019	Il a été décidé de passer un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du gymnase René Cassin de Cernay avec l'Association « Cernay Football Club ».
01-2020 du 06.01.2020	Il a été décidé d'approuver l'offre de la société GFI pour 10 992,36 € HT (13 190,83 € TTC) pour la maintenance du logiciel GEOCONCEPT.
02-2020 du 06.01.2020	Il a été décidé d'approuver l'offre de la société GFI pour 5 494,40 € HT (6 593,28 € TTC) pour l'hébergement d'un serveur dédié aux logiciels de gestion des autorisations d'urbanisme.
03-2020 du 14.01.2020	Il a été décidé de confier les intérêts de la CCTC à SCP BSP2 Avocats Associés agissant par Maître PUJOL-BAINIER dans le cadre de l'affaire BORROY.
04-2020 du 29.01.2020	Il a été décidé de signer la convention ainsi que le formulaire d'adhésion à PayFIP avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la régie de recettes à la Piscine de Thann.

Décisions du Bureau :

N°	Libellé
01-2020 du 13.01.2020	Il a été décidé d'attribuer une subvention dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux 68 » au profit de : - M. Mohamed DOUINI : 500,00 €
02-2020 du 13.01.2020	Il a été décidé de lancer une consultation pour le marché d'entretien des espaces verts de plusieurs sites communautaires.
03-2020 du 13.01.2020	Il a été décidé de lancer une consultation pour le marché d'extension d'un réseau d'eau potable Ø 100 et d'un réseau d'assainissement Ø 200 et chemin du Zuhren à Vieux-Thann.
04-2020 du 27.01.2020	Il a été décidé la mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier de la Communauté de Communes du Pays de Thann.
05-2020 du 27.01.2020	Il a été décidé d'attribuer une subvention dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux 68 » au profit de : - Mme Ana MARTINEZ : 500,00 €
06-2020 du 27.01.2020	Il a été décidé de rectifier une erreur matérielle dans la décision de bureau n° 39-2019 du 28/10/2019 pour la mise en œuvre du programme d'emprunts 2019.
07-2020 du 27.01.2020	Il a été décidé de lancer une consultation pour le marché de désamiantage et de déconstruction de la piscine de Cernay.

Le Conseil en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 19 h 50.

Cernay, le 10 février 2020

Le secrétaire de séance :

Fabien LARMENIER